

COMITÉ SYNDICAL
du 18 février 2020

L'an deux mille vingt, le 18 février, à 8h00, les membres du Syndicat mixte ouvert Forum métropolitain du Grand Paris, régulièrement et individuellement convoqués par le Président, le 11 février 2020, se sont réunis au nombre de 33 présents et représentés et peuvent délibérer valablement, dans les locaux du Forum métropolitain du Grand Paris, sous la présidence de Monsieur Vincent JEANBRUN.

Présents :

Jacques CHAUSSAT – AULNAY-SOUS-BOIS, Marie-Claire FARGEOT – BALLAINVILLIERS, Eric CESARI – COURBEVOIE, Stéphane OLIVIER – GUYANCOURT, Philippe KNUSSMAN – ISSY-LES-MOULINEAUX, Jacques GODRON – JUVISY-SUR-ORGE, Daniel GUIRAUD – LES LILAS, Vincent JEANBRUN – L'HAY-LES-ROSES, Patrick JARRY – NANTERRE, François MARTINACHE – NEUILLY-PLAISANCE, Bernard GHANASSIA – PUTEAUX, Valérie MAYER-BLIMONT – SANTENY, Jean-Louis TESTUD – SURESNES, Jean-Noël MOISSET – CA ROISSY PAYS DE FRANCE, Daniel GUIRAUD – EPT EST ENSEMBLE, Eric CESARI – METROPOLE DU GRAND PARIS, Michel LEPRETRE – EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE, Bernard GHANASSIA – SIPPAREC, Jean-Jacques GUILLET – SIGEIF.

Excusés :

Michel GERCHINOVITZ – ALFORTVILLE, Jean-Yves SENANT – ANTONY, Christian METAIRIE – ARCUEIL, Marie-Hélène AMIABLE – BAGNEUX, Tony DI MARTINO – BAGNOLET, Anne GBIORCZYK – BAILLY-ROMAINVILLIERS, Anne PELLETIER-LE-BARBIER – BIEVRES, Stéphane DE PAOLI – BOBIGNY, Patrick DOUET – BONNEUIL-SUR-MARNE, Pierre-Christophe BAGUET – BOULOGNE-BILLANCOURT, Patrick DONATH – BOURG-LA-REINE, Jean-Pierre SPILBAUER – BRY-SUR-MARNE, Jean-François VIGIER – BURES-SUR-YVETTE, Yann DUBOSC – BUSSY-SAINT-GEORGES, Hélène DE COMARMOND – CACHAN, Christophe DELRIEU – CARRIERES-SOUS-POISSY, Christian FAUTRE – CHAMPIGNY-SUR-MARNE, Hervé GICQUEL – CHARENTON-LE-PONT, Jean-Jacques BARNAUX – CHENNEVIERES-SUR-MARNE, Jean-Didier BERGER – CLAMART, Brice RABASTE – CHELLES, Didier GUILLAUME – CHOISY-LE-ROI, Laurent CATHALA – CRETEIL, Ludovic TORO – COUBRON, André VEYSSIERE – DUGNY, Marc ANTAO – ENGHEN-LES-BAINS, Marie CHAVANON – FRESNES, Jean-Philippe GAUTRAIS – FONTENAY-SOUS-BOIS, Daniel LEVEL – FOURQUEUX, Michel TEULET – GAGNY, Jeanne BECART – GARCHES, Jean-Pierre BLAZY – GONESSE, Patrice LECLERC – GENNEVILLIERS, Patricia TORDJMAN – GENTILLY, Philippe BOUYSSOU – IVRY-SUR-SEINE, Olivier DOSNE – JOINVILLE-LE-PONT, Laurent BARON – LE PRE SAINT-GERVAIS, Mohamed GNABALI – L'ÎLE-SAINT-DENIS, Olivier CAPITANIO – MAISONS-ALFORT, Charlotte BLANDIOT-FARIDE – MITRY-MORY, Jean-Noël CARPENTIER – MONTIGNY-LES-CORMEILLES, Christine JANODET – ORLY, Marie-Christine SEGUI – ORMESSON-SUR-MARNE, Jean-Paul FAURE-SOULET – LA QUEUE-EN-BRIE, Philippe JUVIN – LA GARENNE-COLOMBES, Thierry MEIGNEN – LE BLANC-MESNIL, Jean-Marc NICOLLE – LE KREMLIN-BICÊTRE, Christel ROYER – LE PERREUX-SUR-MARNE, Philippe PEMEZEC – LE PLESSIS-ROBINSON, Didier DOUSSET – LE PLESSIS-TREVISE, Véronique COTE-MILLARD – LES CLAYES-SOUS-BOIS, 20200218-LEVALLOIS-Date de réception préfecture : 20200218-LEVALLOIS-

PERRET, Françoise LECOUFLE - LIMEIL-BREVANNES, François PELLETANT - LINAS, Daniel GODART - LOUVECIENNES, , Alain SCHUMACHER - MONTFERMEIL, Jacqueline BELHOMME - MALAKOFF, Yves THOREAU - MANDRES-LES-ROSES, Cyril NAUTH - MANTES-LA-VILLE, Dominique LAFON - MAREIL-MARLY, Jean-Yves PERROT - MARLY-LE-ROI, Christiane BARDY-WEISS - MARNES-LA-COQUETTE, Patrice BESSAC - MONTREUIL, Etienne LENGEREAU - MONTROUGE, Yvan FEMEL - NOISEAU, Thomas FRANCESCHINI - NOISY-LE-SEC, Jacques JP MARTIN - NOGENT-SUR-MARNE, David ROS - ORSAY, Claude CAPILLON - ROSNY-SOUS-BOIS, Christian CAMBON - SAINT-MAURICE, Anne HIDALGO - PARIS RP, Georges URLACHER - PERIGNY-SUR-YERRES, Michel FOURCADE - PIERREFITTE-SUR-SEINE, Patrick OLLIER - RUEIL-MALMAISON, Éric BERDOATI - SAINT-CLOUD, Laurent RUSSIER - SAINT-DENIS, Patrick BEAUDOUIN - SAINT-MANDE, William DELANNOY - SAINT-OUEN, Patrick HADDAD - SARCELLES, Pierre FOND - SARTROUVILLE, Stéphane BLANCHET - SEVRAN, Grégoire de la RONCIERE - SEVRES, Azzédine TAÏBI - STAINS, Michel CAZAUBON - THIAIS, François ASENSI - TREMBLAY-EN-FRANCE, Françoise BAUD - VALENTON, Thierry DEBARRY - VILLECRESNES, Sylvie ALTMAN - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Denis BADRE - VILLE D'AVRAY, Franck LE BOHELLEC - VILLEJUIF, Jean-Claude KENNEDY - VITRY-SUR-SEINE, Pierre-Christophe BAGUET - EPT GRAND PARIS SEINE OUEST, Laurent CATHALA - EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR, Frédéric MOLOSSI - EPTB SEINE GRANDS LACS, Christian FAVIER - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, Stéphane TROUSSEL - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS, Valérie PECRESSE - CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, François DUROVRAY - CA PARIS SACLAY, Éric BRAIVE - CA CŒUR D'ESSONNE AGGOMERATION, Luc STREAHIANO - CA PLAINE VALLEE, Jean-Didier BERGER - EPT VALLEE SUD GRAND PARIS, Jacques KOSSOWSKI - EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, Michel BISSON - CA GRAND PARIS SUD, Jacques KOSSOWSKI - SIFUREP, Bélaïde BEDREDDINE - SIAAP, Hervé MARSEILLÉ - SYCTOM, Patrick BRAOUEZEC - EPT PLAINE COMMUNE, Jacques JP MARTIN - EPT PARIS EST MARNE&BOIS, Colin CHRISTIAN - SEDIF.

Ont donné pouvoir :

Sylvine THOMASSIN - BONDY, Jean-Pierre SCHOSTECK - CHÂTILLON, Jean-Jacques GUILLET - CHAVILLE, Stéphanie DAUMIN - CHEVILLY-LARUE, Olivier KLEIN - CLICHY-SOUS-BOIS, Laurent VASTEL - FONTENAY-AUX-ROSES, Alexandre JOLY - HOUILLES, Yannick HOPPE - LE BOURGET, Denis LARGHERO- MEUDON, Philippe LAURENT - SCEAUX, Bernard GAUDUCHEAU - VANVES, François Guy TREBULLE - VERRIERES-LE-BUISSON, Carinne JUSTE - VILLETANEUSE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL - VINCENNES.

Monsieur Eric CESARI, représentant la commune de Courbevoie, a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20200218-
FMGP202005-DE
Date de réception préfecture :

Objet : Correction du taux de participation à la prévoyance - délibération 2019-18 du 17 décembre 2019.

La délibération citée en objet et présentée le 17 décembre 2019 comportait une erreur sur le pourcentage concernant le risque prévoyance. Au lieu d'un taux de prise en charge de 1.11% de l'indice brut, le taux de prise en charge est de **1,89%**.

Je vous propose de corriger cela par la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20200218-
FMGP202005-DE
Date de réception préfecture :

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la lettre du 20 décembre 2018 informant du souhait du syndicat mixte à participer à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIG en date du 25 juin 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la délibération 2019-18 du 17 décembre 2019,

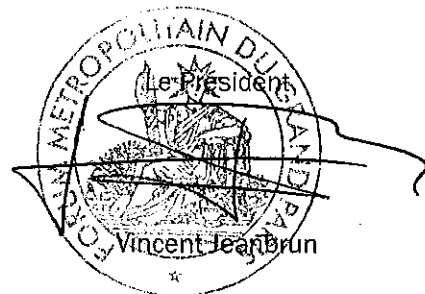
Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Corrige le taux de sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public en activité sur un poste permanent pour :

- **Le risque prévoyance**, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, en choisissant le pack prévoyance, à un taux de prise en charge de **1,89%** de l'indice brut.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Comité syndical.



Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20200218-
FMGP202005-DE
Date de réception préfecture :